



SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres :

En exercice :

Présents :

Pouvoirs :

Absents excusés :

Absents :

Votants :

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le XXXXX, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

OBJET : CREATION D'EMPLOIS POUR FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITE – ANNEE 2024 **DEL2024-013**

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

Vu Le code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, complété et modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015,

Considérant qu'en prévision d'un surcroît de travail lié à :

- L'entretien des espaces verts de la commune, du fleurissement,
- L'entretien et le balisage des sentiers de montagne,
- La relève des compteurs d'eau,
- Les besoins liés à l'activité des services techniques,

il s'avère nécessaire de créer des emplois de contractuels à temps complet et à temps non complet liés à un accroissement saisonnier d'activité pour renforcer l'équipe des services techniques.

Missions	Durée maximale	Temps de travail	durée maximum	Nombre de postes
Pour les besoins des services techniques				
Entretien des ESPACES VERTS : fleurissement, plantation, tonte, logistique, etc...	6 mois	Temps complet	du 01/05/2024 au 31/10/2024	04
Entretien de la voirie, des sentiers de montagne, balisage.				04
Nettoyage des espaces publics, renfort sur les évènements touristiques, tâches polyvalentes.	2 mois	Temps complet	2 mois été 2024	01
Relevé des compteurs d'eau	2 mois	Temps complet	2 mois été 2024	01
Taches techniques en renfort des agents du service technique	4 mois	Temps complet	Du 01/06/2024 au 30/09/2024	01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Envoyé en préfecture le 26/02/2024
Reçu en préfecture le 26/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 074-217400852-20240222-DEL2024013-DE

S²LO

Pour : 12	Contre :
------------------	-----------------

-ARTICLE 1 : **DE CREER** ONZE emplois de catégorie C pour un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet ou à temps non complet pour l'année 2024.

-ARTICLE 2 : **DE REMUNERER** les agents sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

-ARTICLE 3 : **DE PREVOIR** les crédits au budget de l'exercice en cours.

-ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter les candidats sur des contrats d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois, et signer tous documents à cet effet.

En Mairie, le 22 février 2024
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 22 février 2024
Le Maire,
François BARBIER